Contrecœur
sur le fleuve

Séance d'information

concernant le site d'implantation d'une nouvelle école primaire à Contrecœur

17 juin 2024

Horaire de la soirée

- Objectifs et déroulement
- Contexte scolaire (CSSP)
- Contexte municipal (réglementation)
- Démarche menant au choix du terrain
- Ateliers et plénière
- Tour de table du Conseil
- Prochaines étapes

INTRODUCTION

Objectifs de la rencontre

- Informer
- Écouter
- Répondre aux questions

Principes de base

- Écoute
- Transparence
- Accessibilité des informations
- Respect

DÉROULEMENT

Déroulement

- Présentation et rôle du modérateur
- Entente de fonctionnement
- Proposition de déroulement
  - Présentations CSSP et Ville
    - Périodes de questions techniques
  - Ateliers par table – explications
  - Plénière avec rapporteurs – explications
    - Questions
    - Commentaires
    - Suggestions
- Tour de table du Conseil

MODÉRATEUR ET ENTENTE AVEC LA SALLE

Présentation et rôle du modérateur

- Pierre Tadros, professionnel en participation publique
- Veiller au bon déroulement de la soirée, pour tous et toutes
- Veiller à permettre l'expression des opinions, dans le respect

Entente avec la salle

- On s'exprime sur les idées, pas sur les personnes
- On écoute lorsqu'une personne a la parole
- On considère le temps de parole
- Principe fondamental : respect entre nous

Centre de services scolaire des Patriotes

Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)

- Cartographie des locaux de classe reconnus dans chacune des écoles (MEQ et CSS)
- Production annuelle des prévisions de l'effectif scolaire pour le primaire (5 ans) et pour le secondaire (10 ans) pour chaque CSS (MEQ)

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

Centre de services scolaire des Patriotes

Processus de planification des besoins d'espace

Étapes

- **Transmission par le CSSP aux municipalités et MRC de son territoire** de la Prévision des besoins d'espaces;
- **Transmission par les municipalités au CSSP** de toute information relative à leur développement susceptible d'influencer ces prévisions;
- **Transmission par les MRC au CSSP** de toute information pertinente relative à la planification des infrastructures scolaires inscrites dans leur schéma d'aménagement et de développement;
- **Transmission par le CSSP du projet de planification des besoins d'espace** aux municipalités locales et MRC dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le ou les secteurs délimités ou dont les résidents sont susceptibles d'être desservis par l'école ou le centre projeté;

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

Centre de services scolaire des Patriotes

Processus de planification des besoins d'espace – suite

- **Transmission par le conseil des municipalités et MRC, dans les 45 jours,** d'un avis au CSSP, au sujet du Projet de planification des besoins d'espace;
- **Adoption par le CA du CSSP** de la Planification des besoins d'espace avec ou sans modifications à la suite des avis reçus;
- **Transmission par le CSSP aux municipalités et MRC** de la Planification des besoins d'espace, telle qu'adoptée, en indiquant si applicables les modifications qui ont été apportées à la suite des avis reçus;
- **Transmission par le conseil des municipalités, dans les 45 jours,** d'une résolution par laquelle ils approuvent ou refusent cette Planification des besoins d'espace. En cas de défaut de transmettre cette résolution, la municipalité est réputée l'avoir approuvée;
- **Transmission par le CSSP au ministre de l'Éducation** de la Planification des besoins d'espace, avec les avis et résolutions reçues des Villes et MRC et les réponses transmises.

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

Centre de services scolaire des Patriotes

Augmentation de l'effectif scolaire pour la municipalité de Contrecœur (MEQ)

CONTRECOEUR

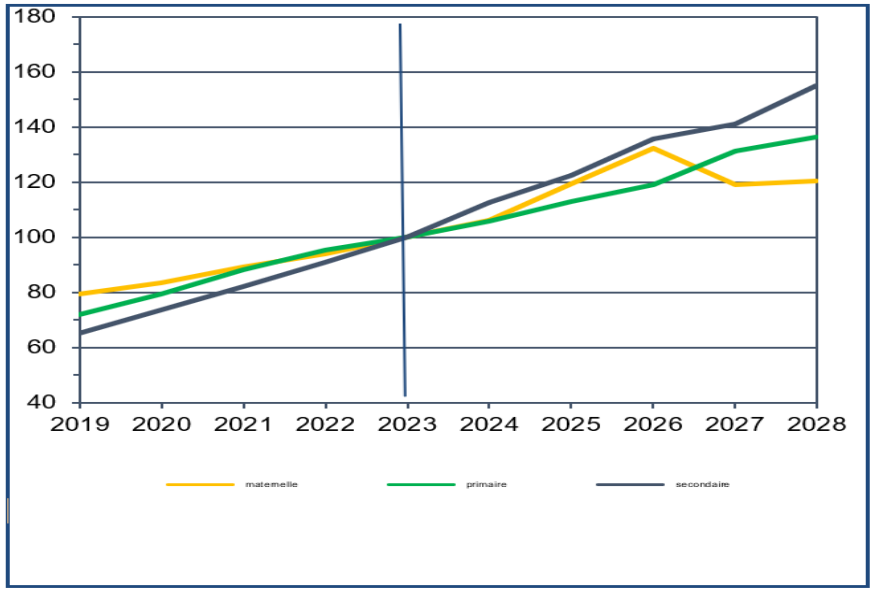

Légende

Jaune : maternelle
Vert : primaire
Noir : secondaire

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

Centre de services scolaire des Patriotes

Prévision des besoins d'espace pour le secteur formé des municipalités de Contrecœur, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu

Secteur statistique	Indicateur	Détail	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
		9-Total effectif scolaire pondéré	**1 463**	**1 572**	**1 683**	**1 814**	**1 929**	**2 000**
Contrecoeur Saint-Marc-sur-Richelieu Saint-Antoine-sur-Richelieu	Prévision de l'effectif total pondéré	1-Classe régulière	1 246	1 338	1 431	1 545	1 648	1 694
		2-Classe intégrée	216	234	250	268	280	305
		3-Classe EHDAA	1	1	1	1	1	1
	Nombre de groupes estimé	**9-Total**	**64**	**69**	**74**	**79**	**84**	**87**
	Capacité des bâtiments en activités (en classes)	865021 - Coeurs-Vaillants, des	24	24	24	24	24	24
		865036 - Mère-Marie-Rose	15	15	15	15	15	15
		865061 - Georges-Étienne-Cartier	6	6	6	6	6	6
		865083 - Trois-Temps, des	10	10	10	10	10	10
		Total : capacité d'accueil	**55**	**55**	**55**	**55**	**55**	**55**
	Ajout d'espace - projet non majeur	865053 - Construction d'une école primaire de 24 classes à Contrecoeur (construction)	.	.	.	.	.	24
		Total : capacité d'accueil	**.**	**.**	**.**	**.**	**.**	**24**
	Capacité d'accueil globale utilisée aux fins de l'analyse		**55**	**55**	**55**	**55**	**55**	**79**
	Besoin / surplus d'espace		**- 9**	**- 14**	**- 19**	**- 24**	**- 29**	**- 8**
	Besoin / surplus d'espace avec un taux de fréquentation à la maternelle 4 ans de 40%		**-9**	**-15**	**-19**	**-25**	**-32**	**-11**

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

Centre de services scolaire des Patriotes

Principales caractéristiques requises d'un terrain pouvant accueillir une école

1° être situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation inscrit au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté;

2° ne pas être situé à l'intérieur d'une zone identifiée dans un schéma d'aménagement ou de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telles une zone d'inondation, d'érosion ou de glissement de terrain;

3° être desservi, ou l'être en temps opportun, par une voie publique et par des services municipaux d'aqueduc et d'égout dont la capacité est suffisante pour répondre aux besoins de l'école ou du centre dont la construction ou l'agrandissement est projeté;

4° avoir une superficie suffisante et une configuration permettant la construction de l'école ou du centre projeté, y compris l'aménagement de ses installations extérieures;

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

Principales caractéristiques requises d'un terrain pouvant accueillir une école

5° avoir un sol stable permettant la construction d'un immeuble dans des conditions normales, notamment en étant exempt de caractéristiques physiques qui requerraient la mise en place de mesures exceptionnelles de réalisation des travaux;

6° être exempt de milieu humide ou hydrique au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), sauf si ce milieu humide ou hydrique n'est pas inclus dans le calcul de superficie et n'altère pas les exigences de configuration prévus au paragraphe 3°, qu'il n'entrave pas la construction ou l'agrandissement de l'école ou du centre projeté ou l'aménagement de ses installations extérieures et qu'il n'a pas pour effet d'assujettir ces activités à l'obtention d'une autorisation en application du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 22 de cette loi ni de les rendre admissibles à une déclaration de conformité en application de l'article 31.0.6 de cette loi;

7° ne pas constituer, en tout ou en partie, l'habitat d'une espèce faunique visée par le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 2) tel qu'identifié par un plan prévu à l'article 11 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01) ou l'habitat d'une espèce floristique visée par le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 3);

Principales caractéristiques requises d'un terrain pouvant accueillir une école

8° ne pas être un territoire figurant à un registre prévu aux articles 5, 6.1 et 24.1 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01);

9° ne pas avoir fait l'objet d'un avis de contamination au registre foncier, sauf s'il y a eu inscription à ce même registre d'un avis de décontamination attestant que la quantité ou la concentration de contaminants n'excède pas les valeurs limites fixées à l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (chapitre Q-2, r. 37);

10° ne pas avoir été utilisé en tout ou en partie comme lieu d'élimination de matières résiduelles;

11° ne pas être un lieu où s'est exercée une activité industrielle ou commerciale identifiée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (chapitre Q-2, r. 37), sauf si une étude de caractérisation établit que la quantité ou la concentration de contaminants qu'on y retrouve n'excède pas les valeurs limites fixées à l'annexe I de ce règlement.

PARAMÈTRES DU PROJET

Implantation d'un parc-école à Contrecœur

UTILISATEURS

552
élèves

6
classes de maternelle
(4 et 5 ans)

18
classes régulières
(1re à 6e année)

SITE

18 000 m²
(superficie de terrain)

2
accès
(sur des rues secondaires)

2 ou 3
étages
(bâtiment)

Ville de Contrecœur

- Contrecœur connaît un grand développement ces dernières années au profit de l'addition de plusieurs jeunes familles qui s'y sont établies.
- Le développement urbain de la Ville de Contrecœur atteint les limites fixées par le périmètre urbain.
- Tous les sites potentiels pour l'implantation d'une école primaire représentent des enjeux complexes et budgétaires.

Carte de Contrecœur

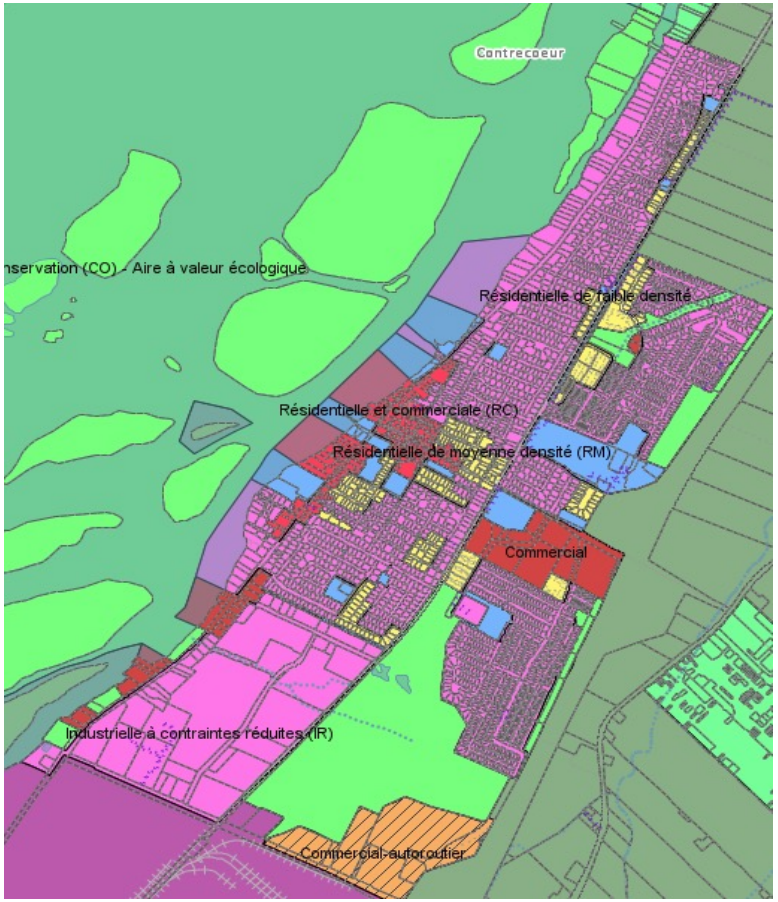

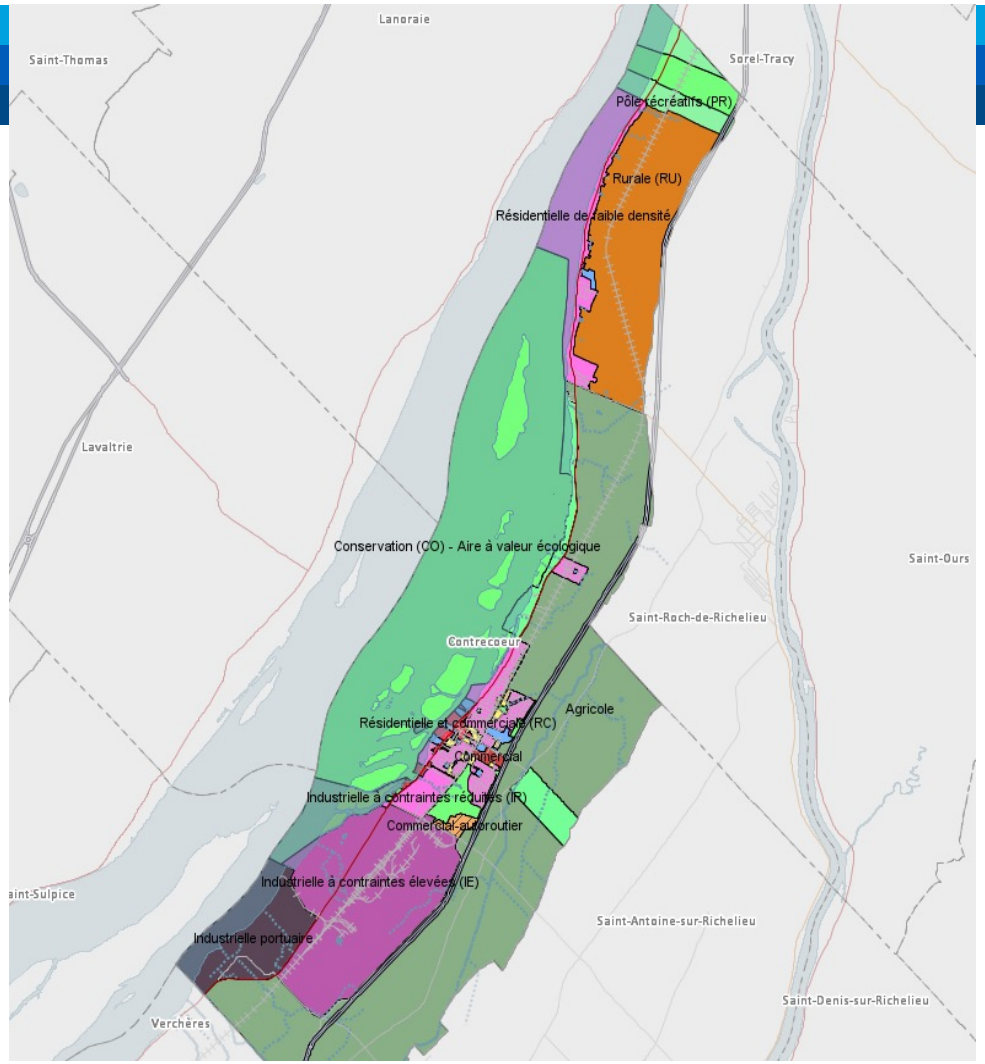

Communauté métropolitaine de Montréal

- Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 4,2 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 374 km².
- La CMM donne des balises, notamment en urbanisme, par exemple avec des objectifs de densification ou pour mettre en valeur les terres agricoles à travers le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

DÉMARCHE

- Plusieurs sites ont été envisagés
- Évaluer la pertinence des sites sur la base de critères d'implantation d'une école
- Évaluer les enjeux relatifs à l'acquisition des sites selon les objectifs visés
- Analyser les principaux enjeux
- Dégager les constats et les recommandations quant aux sites retenus

PRÉSENTATION DES SITES

1

Zone agricole

Terrains en culture ou en friche

2

Aréna

Parc Antoine-Pécaudy

3

Quincallerie en zone urbaine

Rona

4

Parc boisé en zone urbaine

Parc Amable-Marion

SITE 1

ZONE AGRICOLE

Boisé et terre cultivée en zone agricole

TERRE CULTIVÉE EN ZONE AGRICOLE

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- En périphérie de l'aire urbaine
- Terre agricole en culture
- Adjacent à la route nationale Marie-Victorin (R-132)
- Adjacent à un secteur résidentiel ancien

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
1

ZONE AGRICOLE

Boisé et terre cultivée en zone agricole

BOISÉ EN ZONE AGRICOLE

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- En périphérie de l'aire urbaine
- Terrain boisé (apparence de friche agricole)
- Site utilisé pour l'entreposage de matériaux secs
- Adjacent à un secteur résidentiel récent
- À proximité d'une voie ferrée

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
2

RUE BOURGCHEMIN, CONTRECŒUR

Aréna

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- À l'intérieur de l'aire urbaine
- Adjacent à une école déjà existante
- Présence d'équipements sportifs et communautaires
- Adjacent à un secteur résidentiel récent
- Piste cyclable à proximité

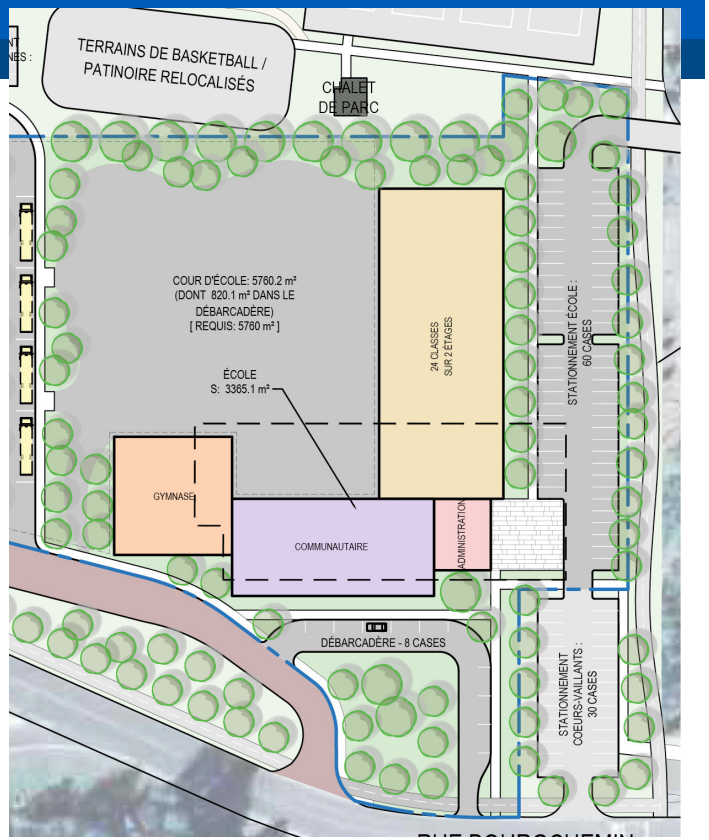

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
2

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
3

QUINCAILLERIE EN ZONE URBAINE

Rona

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- À l'intérieur de l'aire urbaine
- Terrain d'angle dans un secteur commercial
- Site occupé par une quincaillerie et un boisé sur la partie arrière
- Adjacent à un secteur résidentiel récent
- À proximité de l'axe principal de la rue Saint-Antoine
- Piste cyclable sur la rue des Ormes

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
4

PARC BOISÉ EN ZONE URBAINE, RUE OLIVIER-GLOUTNEZ

Parc Amable-Marion

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

- À l'intérieur de l'aire urbaine
- Site boisé et parc municipal
- Adjacent à un quartier résidentiel récent sur trois côtés
- Adjacent au sentier du parc Barbe-Denys-De La Trinité
- Piste cyclable au pourtour du site
- Lien piéton avec la rue Thomas-Valiquet

SITE
4

Esquisses : aux fins de discussion seulement

SITE
4

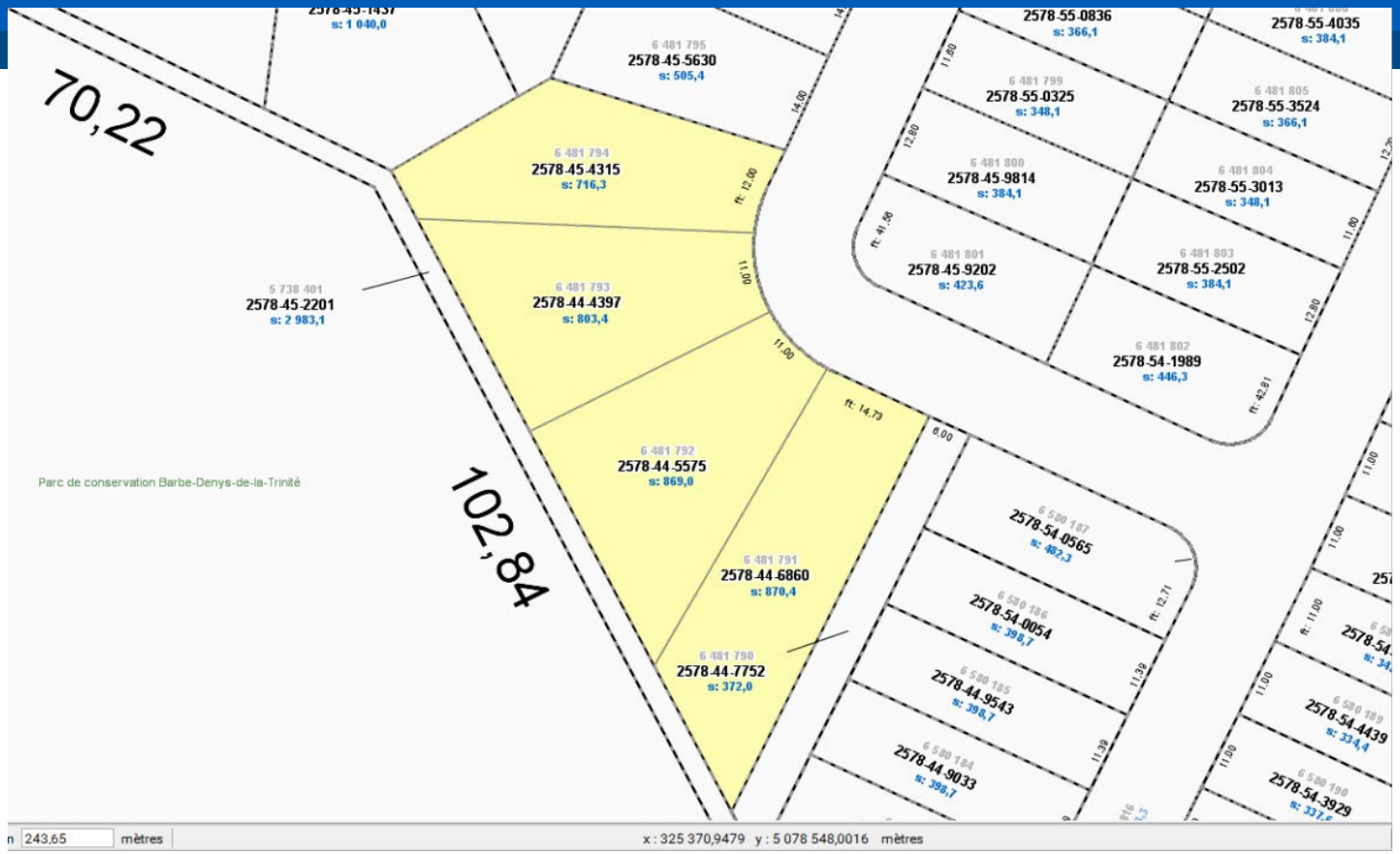

Esquisses : aux fins de discussion seulement

EN RÉSUMÉ

1

Zone agricole

- Deux sites en zone agricole : la CMM a rejeté la demande de la Ville.

2

Aréna

- Le site de l'aréna n'est pas idéal en termes de desserte scolaire et nécessiterait d'importants investissements de même que l'abandon ou le déplacement de plusieurs équipements sportifs.

3

Quincaillerie RONA

- Le site du RONA n'est pas idéal, selon le Centre de services scolaire, bien qu'une implantation serait envisageable. Les coûts afférents sont, par contre, prohibitifs.

4

Parc Amable-Marion

- Le parc Amable-Marion, jumelé à l'acquisition de terrains dans le secteur en vue d'y déplacer les équipements et de créer un nouveau parc, apparaît comme le choix le plus pragmatique pour l'ensemble des citoyens.

Ateliers

- Durée : 30 minutes
- Trois questions :
  - Quels sont vos opinions sur le projet; pourquoi?
  - Comment, selon vous, ce projet pourrait s'implanter le mieux possible?
  - Quelles autres questions avez-vous?
- Un rapporteur par table
- Veillez à ce que tout le monde s'exprime au moins une fois !

PLÉNIÈRE ET TOUR DE TABLE DES ÉLU.ES

Plénière

- Compte-rendu des rapporteurs par table
- Réponses aux questions
- Prise en note des commentaires et suggestions

Tour de table des élu.es

PROCHAINES ÉTAPES

- Poursuite du processus du transfert de propriété au profit du Centre de services scolaire.
- Suivis administratifs du côté du Centre de services scolaire et auprès du Ministère.
- Informations aux résidants du secteur à toutes les étapes.
- Invitation aux résidants du secteur à imaginer l'aménagement du nouveau parc (au cours des prochains mois).

Contrecœur
sur le fleuve